

# COMMISSION OUVERTE

## BIOÉTHIQUE ET SANTÉ

Co-responsables :  
LAURENCE AZOUX BACRIE, YVES LACHAUD,  
SOLIMAN LE BIGOT



Débat BFM  
Vendredi 30 mars 2012

### **Fin de vie, faut il une nouvelle loi ?**

**Tugdual Derville,**  
Délégué général d'Alliance VITA

**Soliman Le Bigot**  
Avocat au barreau de Paris

**Marine Lamoureux**  
Journaliste auteur de «*Euthanasie, le débat tronqué*» Ed. Calmann Lévy

**Vincent Morel**  
Vice Président de la SFAP  
(société française d'accompagnement  
et de soins palliatifs)

Animée par **Caroline Brun**, « Grand Paris » est une émission de débats politiques et de société sur l'Ile-de-France avec la confrontation des points de vue sur tous les sujets et polémiques qui concernent la région capitale.

# Introduction du sujet

Il y a débat aujourd'hui dans notre hexagone sur une question qui mérite notre attention, car elle nous concerne tous, qu'il s'agisse de nous-mêmes ou de notre entourage.

A ce jour, six cents millions de personnes dans le monde ont plus de soixante ans, dont 50% vivent en Europe. Par ailleurs, le «visage» de la mort a changé dans la mesure où 60% des décès en France ont lieu désormais à l'hôpital.

Face à la mort, la souffrance et la douleur, quels sont nos droits ?

La réponse peut-elle être l'euthanasie, le droit de décider de sa propre mort, le droit de tuer ?

En renfort, quels droits avons-nous sur notre corps ? Sommes-nous propriétaires de notre mort ?

Ce débat a été lancé par des affaires judiciaires telle que celle de Vincent Humbert et la constitution de l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) dont le but est d'exiger le vote d'une loi autorisant la pratique de l'euthanasie en France.

Cette constitution a été suivie d'un appel de médecins et soignants.

Tous les soignants ne sont pas confrontés à ce drame, mais certains qui assistent régulièrement leurs patients jusqu'à la mort, utilisent, dans les circonstances décrites, des substances chimiques qui précipitent une fin qu'ils estiment devenue trop cruelle, tout en sachant que cette attitude est en désaccord avec la loi actuelle.

Des améliorations ont été apportées par la loi du 22 avril 2005 sur « le droit des malades et la fin de vie » (dite «loi Leonetti») qui a recueilli un large consensus et qui a été qualifiée de «grande avancée» et de texte « tout à fait remarquable » par Monsieur Sicard.

Par ailleurs, fin janvier 2012, le Conseil de l'Europe a dit non à l'euthanasie en rappelant que la protection de la vie privée est importante, mais qu'elle passait après l'interdiction de l'homicide, principe premier.

Bien que le plus grand nombre défende la loi Léonetti comme prônant un modèle français original, on peut se poser la question de savoir si celle-ci est bien connue, bien appliquée, bien évaluée. Qu'en est-il donc ? ■

[http://www.bfmbusiness.com/  
programmes-replay/emission/grand-paris](http://www.bfmbusiness.com/programmes-replay/emission/grand-paris)

**Pour regarder la TV BFM Business :**

TNT : Canal 24 (en Ile-de-France uniquement)

FREE : Canal 80 ou 213

ORANGE : Canal 149

SFR : Canal 240

BOUYGUES TELECOM : Canal 100.

NUMERICABLE : Canal 95 (en Ile-de-France  
uniquement).

**Soliman Le Bigot**

Co-responsable de la commission ouverte  
Bioéthique et droit de la Santé du barreau de Paris